

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes  
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, tenue le 6 juin 2018 à 9 h 00  
au Centre de services de Saint-Félicien  
sous la présidence de Nadia Tremblay**

---

**1. PRÉSENCES**

Nadia Tremblay, Audrey Piquette, Francis Côté, Stéphane Nadeau, Éric Gagné, Cathy Lalancette, France Lapierre et Mario Simard.

**Invitée :** Chantale Simard

**MOT DE BIENVENUE :** Nadia Tremblay souhaite la bienvenue à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Francis Côté propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par la présidente.

**VOTE :** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. PROCÈS-VERBAL DU 16 AVRIL 2018**

**3.1 Adoption**

Éric Gagné propose l'adoption du procès-verbal du 16 avril 2018.

**VOTE :** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Suivi du procès-verbal du 12 mars 2018**

**Au point 13, Système de dépannage,** France Lapierre demande à la partie patronale qu'elle informe les directions d'école afin que, en collaboration avec les CPEE, toutes les enseignantes et tous les enseignants indiquent deux (2) périodes de dépannage (ou au prorata de leur contrat) à leur horaire pour la mise en place du système de dépannage.

**Suivi du procès-verbal du 16 avril 2018**

**Au point 6, 5-1.11 (date de début de contrat),** La partie patronale mentionne qu'elle analysera de nouveau la demande syndicale et un suivi sera fait par la suite.

**Au point 7, Bonification – prolongation de contrat lors des suppléances,** La partie patronale mentionne que lorsqu'une suppléance sera accordée à un enseignant à temps partiel en utilisant le système de dépannage, cette suppléance sera payée au taux du contrat et sera ajoutée à celui-ci.

**Au point 8, Pourcentage lors de paiement de vacances,** La partie patronale mentionne que les enseignants après cinq (5) ans de service auront droit à une indemnité de vacances de 6 %.

**Au point 11, 25 ans de service,** La partie patronale, favorable à cette demande, fera un suivi de celle-ci au début de la prochaine année scolaire.

**Au point 12, Clientèle scolaire 2018-2019,** Chantale Simard mentionne qu'elle est toujours en attente de la directive du ministère pour notre commission scolaire concernant l'ajout des maternelles 4 ans.

**4. RETOUR SUR LA PROCÉDURE D'AFFECTATION**

Les parties patronale et syndicale sont très satisfaites du déroulement de l'affectation des quatre (4) secteurs qui a eu lieu en une seule rencontre le 7 mai dernier. Après analyse des dernières années, les deux parties souhaitent répéter l'affectation secteur lors d'une seule rencontre. L'affectation commission a eu lieu le 21 mai et s'est bien déroulée dans l'ensemble.

**5. PORTRAIT DES EXCÉDENTS**

Audrey Piquette mentionne qu'il n'y aura pas d'enseignant mis en disponibilité et de non-renouvellement au 1<sup>er</sup> juillet prochain, mais seulement un enseignant au champ 21 (français secondaire).

**6. OCTROI CONTRAT À TEMPS PARTIEL**

L'octroi des contrats à temps partiel aura lieu le 23 août 2018 à la Polyvalente de Normandin. Tous les enseignants inscrits sur la liste de priorité seront convoqués à cette rencontre qui débutera à 9 h pour tous les champs sauf les champs 2 et 3. L'octroi des contrats pour les champs 2 et 3 se fera à compter de 13 h 30. Quelques jours avant cette rencontre, la liste des contrats à combler sera disponible sur l'Intranet de la commission scolaire.

**7. MUTATIONS**

Audrey Piquette mentionne qu'elle acheminera par courriel une lettre à toutes les enseignantes et enseignants qui ont fait une demande de mutation dans les champs 2 et 3 afin de les convoquer à une rencontre qui se tiendra à Saint-Félicien, le 6 juin 2018 à 16 h 30. Elle précise que pour tous les autres champs, le processus de mutation se fera par téléphone entre le 11 juin et le début de la prochaine année scolaire.

**8. ATTRIBUTION DES NOUVEAUX POSTES**

Audrey Piquette mentionne que les nouveaux postes réguliers à temps plein seront attribués aux enseignantes et enseignants de la liste de priorité les 17, 20 et 21 août 2018.

**9. RENCONTRE EN AOÛT**

Les parties patronale et syndicale conviennent de se rencontrer le 21 août 2018 à 9 h au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini afin de recevoir un nouveau dépôt et de discuter de l'organisation scolaire en tenant compte des variations du nombre d'élèves dans certains secteurs.

**10. COURS D'ÉTÉ**

Chantale Simard donne quelques précisions concernant les cours d'été qui auront lieu à la Polyvalente des Quatre-Vents. Elle mentionne que les cours d'été seront offerts de la façon suivante:

- 1) Aux enseignants qui ont enseigné les cours d'été l'an dernier;
- 2) Aux enseignants de la liste de priorité, en respectant l'ordre de la liste de priorité;
- 3) Aux enseignants suppléants;
- 4) Aux enseignants réguliers à temps plein;
- 5) Aux enseignants des autres champs.

Chantale Simard mentionne qu'une relance sera faite dans les prochains jours afin de combler certains besoins en mathématique et sciences.

**11. BUDGET DE PERFECTIONNEMENT**

Audrey Piquette dépose le tableau de perfectionnement pour les écoles primaires et secondaires (joint au présent procès-verbal).

**12. POSTE(S) AVEC EXIGENCES PARTICULIÈRES**

Nadia Tremblay mentionne que la partie patronale souhaite discuter l'an prochain avec la partie syndicale concernant le poste de musique à la Polyvalente de Normandin et la concentration hockey à la Cité étudiante.

**13. COMPENSATION LORS DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES**

France Lapierre rappelle à la partie patronale qu'il n'est pas possible de compenser l'ensemble des enseignants d'une école lors d'une journée pédagogique. Elle rappelle que la compensation pour des activités devrait être prévue en début d'année dans la portion annualisable de la tâche. La partie patronale fera un rappel auprès des directions d'école à ce sujet.

**14. VARIA**

**14.1 Hockey (Cité étudiante)**

La partie syndicale demande beaucoup de précisions concernant l'engagement de l'entraîneur de hockey, le transport, les inscriptions, le nombre d'équipes, les périodes d'éducation physique, l'horaire des élèves, etc. La partie patronale mentionne que cette concentration hockey est financée en totalité par l'école et les montants exigés par les parents. La commission scolaire prévoit trois (3) équipes de différents niveaux à la Cité étudiante. La partie patronale précise qu'il n'y aura pas d'ajout de périodes d'enseignement en éducation physique pour les trois (3) équipes en 2018-2019 et n'était pas en mesure lors de cette rencontre de confirmer à quel corps d'emploi appartiendra l'entraîneur de hockey, sauf qu'il pourra faire de la suppléance en plus de sa tâche d'entraîneur.

**14.2 Modifications de notes**

France Lapierre demande quelques précisions concernant un communiqué adressé à tous les enseignants par une direction d'école leur mentionnant qu'à la fin de l'année, tout élève qui obtient 58 % ou 59 % comme note finale se verra attribuer la note de 60 %. Chantale Simard précise que cette façon de faire est possible seulement si cela est inscrit dans les normes et modalités de l'école et elle rappelle que les normes et modalités doivent être revues annuellement.

**15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu à 9 h le 10 octobre 2018 au Centre de services de Saint-Félicien.

**LEVÉE DE LA RENCONTRE**

La séance est levée à 10 h 35.

---

---